



FICHE TECHNIQUE N°7

ÉVALUATION DE LA GESTION RÉALISÉE

PRÉAMBULE

→ Qu'est-ce que l'évaluation de la gestion réalisée ?

L'évaluation consiste à mesurer les effets engendrés par la gestion de l'ENS en recherchant si les moyens mis en œuvre produisent les résultats attendus au vu des responsabilités du site.

→ Pourquoi évaluer ?

L'évaluation a plusieurs buts :

- rendre lisible les résultats de la gestion (rapportage) permettant aux parties prenantes (politiques, techniques, financières...) impliquées dans la démarche de gestion d'apprécier l'efficacité des actions engagées à l'échelle du site au regard des efforts consentis ;
- développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évaluation grâce à des points d'étape permettant de réorienter au besoin les objectifs et/ou les actions prévues ;
- garantir la transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site.
- communiquer et sensibiliser sur des problématiques complexes ;
- agir comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes (alerter notamment sur une problématique qui ne relèverait pas de l'ENS mais d'une autre politique).

→ Quand évaluer ?

Une évaluation annuelle des actions mises en œuvre est réalisée chaque année au sein du bilan annuel. Toutefois, la démarche d'évaluation la plus aboutie se déroule à la fin de la réalisation du plan de gestion, en amont de la rédaction du futur plan de gestion. C'est cette démarche qui est décrite dans la suite du présent document.

Une partie des éléments figurant ci-dessus sont issus du guide d'élaboration des plans de gestion réalisé par l'[Office Française pour la Biodiversité](#).

ÉTAPES DE L'ÉVALUATION DE LA GESTION RÉALISÉE

L'évaluation du plan de gestion est déléguée à un prestataire mais elle est accompagnée par la commune. Le comité de site est associé à la démarche à travers 1 réunion de lancement et 1 réunion de restitution.

→ Lancement d'un marché « évaluation de la gestion réalisée » ou d'un marché « évaluation de la gestion réalisée et rédaction du futur plan de gestion »

La commune a le choix entre 2 options :

- mandater un prestataire qui réalisera l'évaluation puis lancer un deuxième marché pour trouver un prestataire réalisant le futur plan de gestion,
- mandater un prestataire qui réalisera l'évaluation de la gestion passée et la rédaction du futur plan de gestion via un marché unique.

À noter que la commune ne pourra pas retenir le prestataire ayant rédigé le précédent plan de gestion pour évaluer la gestion réalisée (possible manque de recul).

Suivant le choix de la commune, le technicien ENS du Département fournira un modèle de cahier des charges. La commune l'adaptera et consultera des prestataires spécialisés. Des critères d'analyse des offres sont déterminés conjointement.



Crédit photographique : Bertrand Bodin

→ **Sélection du candidat**

La commune réceptionne les offres (souvent en format numérique) et analyse les offres avec l'appui du technicien ENS suivant des critères définis au préalable. La commune envoie les lettres de refus aux candidats non sélectionnés puis elle notifie le marché au candidat retenu.

→ **Validation en conseil municipal**

Le choix du candidat et le montant de la prestation est soumis à la validation du conseil municipal. La délibération comprend la sollicitation du Département pour l'accompagnement de cette action dans le cadre des ENS.

→ **Validation en commission permanente du Département**

La subvention liée à la réalisation de l'évaluation du plan de gestion (+ éventuellement rédaction du futur plan de gestion) est votée en commission permanente par le Département.

→ **Comité de site : présentation du prestataire**

Un comité de site est organisé, le prestataire présentera sa structure et les personnes en charge du dossier ainsi que la méthodologie choisie.

→ **Réalisation de l'évaluation de la gestion réalisée**

Le prestataire aura pour mission de :

- prendre connaissance en détail du plan de gestion passé et des bilans annuels,
- rencontrer les élus locaux en charge de l'ENS,
- rencontrer le technicien du Département accompagnant la commune,
- rencontrer les autres acteurs de l'ENS afin de recueillir leurs impressions sur la gestion réalisée,
- réaliser des prospections de terrain afin de mesurer l'évolution du site.

Ces différentes informations collectées lui permettront d'apprécier l'efficacité et l'efficience :

- de la gestion conduite, comprenant toutes les opérations mises en œuvre pour atteindre les objectifs et résultats attendus ;
- de l'outil «Plan de gestion», comprenant la détermination des enjeux et définition des objectifs qui lui sont assignés, ainsi que la programmation pluriannuelle des opérations ;
- de la gestion financière de l'ENS.

En conclusion, seront dégagées des orientations et des propositions d'amélioration, d'ajustement et/ou de modification utiles pour l'élaboration du prochain plan de gestion.

→ **Comité de site : présentation des conclusions du prestataire**

Le prestataire présentera les informations recueillies sous forme synthétique aux membres du comité de site. Il donnera ses conclusions sur la gestion réalisée et proposera des conseils pour la gestion future. Ces éléments seront discutés par le comité.

→ **En cas de marché : évaluation + rédaction du futur plan de gestion**

Le prestataire enclenche la phase rédaction du futur plan de gestion. Pour les étapes à venir, se référer à la fiche N°5 – Plan de gestion.

→ **En cas de marché comprenant uniquement l'évaluation du plan de gestion = paiement du prestataire**

La commune paie le prestataire (des acomptes par phase sont souvent demandés). Elle envoie la facture acquittée et une demande de versement au Département - Service Patrimoine Naturel.

→ **Versement de la subvention à la commune**

Le Département verse la subvention à la commune suivant le montant voté en commission permanente lors du lancement de l'opération. (cf. taux d'aide dans la fiche 9 « appui technique et financier »)

→ SCHÉMA RÉCAPITULATIF ÉVALUATION ET DE LA GESTION D'UN ENS

